Je soussigné (e), _____

domicilié (e) à _____ Rue _____

représentant l'association _____

sollicite l'autorisation d'organiser un(e) _____

au C.O.S.E.C. « La Croisette » - sur le terrain en schiste rouge – sur le terrain de football (1)

le _____de _____ heures _____ à _____ heures _____

Je m'engage à respecter le règlement d'utilisation et rendre les équipements en état de propreté.

A CARIGNAN, Le _____

(signature)

(1) rayer la mention inutile

✂ ✂

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE
DE CARIGNAN-BLAGNY
Hôtel de Ville
08 110 CARIGNAN
☎ : 03.24.22.07.89
Fax : 03.24.27.90.00
Courriel : sivomcarignanblagny@ville-carignan.fr

A U T O R I S A T I O N

MLE, MME, M. _____

représentant l'association _____

_____

est autorisé (e) à occuper : le C.O.S.E.C « La Croisette »,
ou le terrain en schiste rouge,
ou le terrain de football (1)

le _____de _____ heures _____ à _____ heures _____

pour y organiser un(e) _____.

A CARIGNAN, Le _____

Le Président,

Extrait du règlement d'occupation de la salle du C.O.S.E.C. « La Croisette » :
La location comprend la mise à disposition de la salle avec éclairage, éventuellement chauffage, des vestiaires.
Il est strictement interdit de fumer dans la salle et les gradins (décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à un usage collectif).
La buvette devra, le cas échéant, fonctionner dans le hall d'entrée, avec l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées (bière et vin compris).
Toute infraction, au présent règlement, entraînerait l'arrêt immédiat de la compétition, avec interdiction ultérieure d'utiliser les équipements.